***musée** du quai Branly
établissement public – DEPARTEMENT DU PATRIMOINE ET DES COLLECTIONS
Service des réserves et de la muséothèque

Référence de la consultation : MO 2018

AUTORISATION DE PRISES DE VUES photographiques et/ou audiovisuelles d'objets des collections permanentes du musée du quai Branly lors des consultations dans les réserves

L'auteur des prises de vues photographiques et/ou audiovisuelles d'objets des collections du musée du quai Branly s'engage formellement à ne faire des reproductions que pour un **usage strictement personnel**, non destiné à une utilisation collective et/ou à une diffusion moyennant une contrepartie financière et reconnaît avoir pris connaissance des dispositions du Code de la propriété intellectuelle et notamment de son article L 122.5 relatif à la copie privée.

> ***Art. L. 122-5.*** *Lorsque l'œuvre a été divulguée, l'auteur ne peut interdire :*
> *1° Les représentations privées et gratuites effectuées exclusivement dans un cercle de famille ;*
> *2° Les copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective, à l'exception des copies des oeuvres d'art destinées à être utilisées pour des fins identiques à celles pour lesquelles l'oeuvre originale a été créée et des copies d'un logiciel autres que la copie de sauvegarde établie dans les conditions prévues au II de l'article L.122-6-1 ainsi que des copies ou reproductions d'une base de données électronique.*

Pour toutes autres utilisations que celles autorisées dans le présent document, il conviendra de formuler une demande écrite auprès de : contact-icono@quaibranly.fr.

DEMANDEUR

NOM :

PRENOM :
FONCTION EXERCEE :
ADRESSE DE L'INSTITUTION PROFESSIONNELLE:

ADRESSE PERSONNELLE :

TEL :
E-MAIL :

MOTIF DES PRISES DE VUES :

Je, soussigné, ,
reconnais avoir pris connaissance des conditions relatives aux prises de vues photographiques et/ou audiovisuelles énoncées ci-dessus.

En date du / /

SIGNATURE DU DEMANDEUR
« signature précédée de la mention bon pour accord »

P.J. : liste des objets photographiés par le demandeur (n°d'inventaire)